République Française

Région des Pays de la Loire

Département de la Sarthe



Pays Vallée de la Sarthe

Communauté de Communes du Val de Sarthe

Canton de La Suze sur Sarthe

# ARRETÉ

167-2024

#### **AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE**

Vide-maison – 10 rue du Port : 29 novembre au 08 décembre 2024 (2 fois 3 jours)

# Le Maire de ROËZÉ SUR SARTHE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de Commerce notamment ses articles L310-1 à L310-9,
- Vu le Code Pénal notamment ses articles 321-7 et R321-9 à R321-12,
- Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage,
- Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
- Vu la demande en date du 4 novembre 2024,
- Considérant que le vide-maison du vendredi 29 novembre au dimanche 8 décembre 2024 organisé par Madame Muriel BAYER, au 10 rue du Port, Roëzé sur Sarthe, comprend la vente d'objets de vaisselles, meubles, livres, vêtements, etc...et à ce titre un arrêté autorisant la vente au déballage doit être réalisé.

#### ARRETE

# **ARTICLE 1 - AUTORISATION:**

Le Maire autorise la vente au déballage (2 fois 3 jours) sur la période du vendredi 29 novembre au dimanche 8 décembre 2024 pour le « vide-maison » organisé par Madame Muriel BAYER, au 10 rue du Port, Roëzé sur Sarthe.

# ARTICLE 2 - VENTE:

Madame Muriel BAYER s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

# **ARTICLE 3 - RESPONSABILITE:**

La Gendarmerie de La Suze sur Sarthe, le maire de la commune de Roëzé sur Sarthe et la bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à ROËZÉ SUR SABTHE, 12 novembre 2024

Madame le Maire

Catherine TAUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Acte publié et Affiché

: 12/11/20

le

Acte Diffusé

: Gendarmerie nationale- brigade de la Suze, Madame Muriel BAYER

Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15, rue de la Mairie 72210 Roëzé-sur-Sarthe

tél. 0243772622 mairie-roeze@wanadoo.fr